

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 30 juin 2014 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

Une demande de modification de l'ordre du jour est demandée par le Président pour intercaler un point

5. : Election d'un huissier

Les points suivants sont ainsi décalés.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Election d'un huissier
6. **Préavis municipal N° 01/2014 relatif à l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe »**
7. **Préavis municipal N° 02/2014 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'aménagement de la bibliothèque et de la ludothèque dans le Collège des Communaux**
8. **Préavis municipal N° 03/2014 relatif à la gestion et aux comptes 2013**
9. Rapport du Président
10. Rapport du Syndic
11. Election du Président
12. Election des Vice-Présidents
13. Election des scrutateurs
14. Election des scrutateurs suppléants
15. Election de la commission de gestion
16. Propositions individuelles

1. Appel

39 Conseillers participent à la séance, 9 excusés, 2 absents

2. Procès-verbal du 28 avril 2014

- M. C. FÜRER, page 2165, propose au point 1.3 de radier une ligne et de limiter la continuité de la partie basse.
- M. A. FRAGNIÈRE, page 2168, **supprimer** la phrase « *La Municipalité laisse le préavis en l'état et proposera un amendement pour une prochaine séance* ».
- M. F. MAGNOLLAY, page 2166, **modifier** le texte par : « *Pourquoi au Sud du périmètre du PQ la zone d'habitation est-elle à faible densité et comment peut-on recommander le caractère non bâti d'un périmètre qui prévoit des aires d'implantation de constructions ?* »

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention)

3. Communications du Président

Règlement du Conseil, nous avons reçu le retour du Canton sur notre travail il a deux semaines, dans l'ensemble notre projet tient la route mais il y a encore un toilettage à effectuer.

J'aimerais vous faire part aussi de la démission de M. D. Pittet de son poste de « Huissier ». M. D. Pittet a été élu lors de la séance du 14 décembre 1989, j'aimerais ici encore le remercier pour toutes ces séances du Conseil et ces allers et retours à distribuer et récolter vos bulletins de vote. J'imagine aussi qu'il pourrait écrire un livre de toutes ces assemblées vécues. Merci et bonne retraite Denis.

Sortie du Conseil, les conseillers et conseillères présents ont pris plaisir à cette double visite d'école privée et publique, nous avons pu constater l'avancement de notre future école et pu admirer les différents salles, l'installation solaire imposante in situ ainsi que le volume d'un certain local dont nous discuterons tout à l'heure et qui a en outre l'avantage d'ouvrir sur un paysage moins motorisé que l'école privée.

Merci à la Municipalité ainsi qu'au personnel communal pour l'organisation de cette journée. J'aimerais aussi vous demander de signaler tous les changements de relations bancaires et de préciser aux nouveaux conseillers de bien vouloir passer ce soir même après le Conseil auprès de Mme I. Ciampi notre boursière. Je prierais aussi les commissions qui n'ont pas encore rendu leurs feuilles de jetons de présences de le faire au plus vite.

Votations du 18 mai 2014

Votations fédérales :

Objet N° 1 Soins médicaux de base
Accepté avec 92,67% de suffrages

Objet N° 2 Pédophiles ne travaillant plus avec des enfants
Accepté avec 67,85% de suffrages

Objet N° 3 Salaires équitables
Refusé avec 63,31% de suffrages

Objet N° 4 Loi Fonds Grippe
Refusé avec 68,40% de suffrages

Votations cantonale :

Objet N° 1 Sauver Lavaux			
Initiative	Refusée avec		70,38%
Contre-projet	Accepté avec		70,88%
Question subsidiaire, le contre-projet est accepté avec			73,62%

Merci au bureau pour son travail de dépouillement.

Prochains préavis sur lesquelles vous serez à même de voter au mois de septembre :

N° 4/2014 relatif à la demande d'un crédit de CHF 628'800.- pour la réfection du collège intercommunal Etoy-Buchillon

N° 5/2014 relatif à l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Police des constructions :

- **Permis de construire 2^{ème} étage Ecole GEMS** : permis délivré
- La cour de droit administratif et publique a invalidé le permis de construire à des promettants acquéreurs sur la parcelle de Monsieur RoCHAT à la route du Clos de Bière pour une notion de faux pignons. Utilisation trop intensive des combles et balcons en alignement avec le chemin des Chentres qui est à l'arrière de la parcelle.
- **Passage Chemin des Ecoliers – rue d'Estuey** : après les nombreuses procédures jusqu'au Tribunal Fédéral du passage proprement dit il a fallu aller jusqu'à l'expropriation, prononcée par le Conseil d'Etat et le juge doit fixer les termes de prise de possession anticipée. Ce chemin devrait être ouvert pour la rentrée scolaire.

b) M. L.-D. Martin**Préavis 11/2012 Réfection de la route de Villars et Préavis 08/2012 Crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau à Praz Riondet :**

Suite aux travaux de l'an passé, le tapis sur ces 2 routes a été posé les 16 et 17 juin dernier.

Conduite d'eau « En Porterat » :

La pose d'une conduite d'eau (bouclage) a été effectuée en parallèle avec la construction des bâtiments de la commune de Buchillon. Ce travail avait été mis au budget 2014.

c) M. R. Corthay**Cabane Forestière :**

Une offre pour la fourniture ainsi que la pose de nouvelles chenaux a été demandée suite au vol des anciennes.

Bâtiment du Feu :

Remplacement de la chaudière à gaz et production d'eau chaude sanitaire.

Les Communaux – 2^{ème} étape :

La pose des panneaux solaires photovoltaïques ainsi que thermiques est terminée en toiture. L'entreprise de génie civil a recommencé pour finir les travaux autour du bâtiment. Le planning de l'entreprise général suit normalement son cours : fin des travaux prévue fin juillet.

d) M. P. de Mestral

--

e) M. J. M. Fernandez

--

5. Election d'un Huissier

Suite à la démission de M. D. Pittet, notre assemblée doit élire un nouveau « Huissier »

Selon notre règlement, actuel et futur, l'huissier est élu pour la durée de la législature.

M. J.-M. Mérinat, employé communal, vivant depuis 17 ans à Etoy, marié et père de deux enfants a été approché pour ce poste.

M. J.-M. Mérinat est élu par acclamation.

6. Préavis municipal N° 01/2014 relatif à l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe »

La parole est donnée à M. A. Fragnière (rapporteur) pour la commission d'urbanisme qui lit les conclusions du 2^{ème} rapport.

La commission d'urbanisme composée de M. M.-O. Christinat (Président), de MM C. Da Silva, T. Simond et A. Fragnière (rapporteur) à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'adopter le PQ « L'Oche » et « La Combe » soumis à l'enquête publique du 11 janvier 2014 au 09 février 2014, plan et règlement
2. D'adopter la modification du plan (prolongement de l'aire d'accès et de stationnement sis dans la parcelle 694) en réponse à l'opposition des habitants du chemin de la Brotte 2, 4, 6, 8 et 10
3. D'adopter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis, sauf celle concernant l'opposition des habitants du chemin de la Brotte 2, 4, 6, 8 et 10 à propos des hauteurs maximales des constructions (art. 4.3.4) – opposition admise par l'amendement 10
4. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.1.1 du règlement complété par :
« aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante (SPd max.) fixée en plan »
5. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.1.2. du règlement :
« l'ensemble de la zone incluant 4'200 m2 de SPd sise dans l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante fixée en plan »
6. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.2.3 du règlement complété par :
*« pour l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante fixée en plan, la hauteur des constructions est limitée à :
- 8m à la corniche et 12m au faîte en cas de toiture en pente*

- 10m à l'acrotère pour les toitures plates. Dans ce cas, aucun gabarit supplémentaire n'est autorisé hormis pour des superstructures nécessaires aux constructions
- 7. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification du plan :
« indiquer $H_{max} = 8.00m$ pour le périmètre d'implantation au sud-ouest de la zone d'installations parapubliques, le long du chemin du Rôti »
- 8. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.2.4 du règlement qui est complété par :
« exception faite de la toiture des bâtiments sis dans l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante fixée en plan dont les dispositions y relatives sont traitées à l'art. 3.2.3 »
- 9. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 4.1.3 du règlement :
« suppression : du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux »
- 10. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 4.3.4 du règlement :
« la hauteur maximale à la corniche est fixée à 8.00m et la hauteur maximale hors tout est fixée à 11.00m pour les 4 périmètres du haut de la zone et à 12."m pour les 2 périmètres du bas de la zone »
- 11. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PQ « L'Oche » et « La Combe »
- 12. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

Le Président précise que pour ce préavis en deuxième lecture la discussion sur le fond ayant déjà eu lieu au dernier conseil, les questions devront être ciblées sur les amendements proposés par la commission d'urbanisme. Le temps des questions pourra être limité.

La parole est donnée à Mme Zürcher représentante du Bureau Urbaplan qui explique au Conseil les tenants et aboutissants du projet avec plan et montage. Des réflexions ont été faites sur le site de l'Espérance : topographie, ensoleillement, accès, espaces du lieu pour la vie de l'Institution et son développement. Zone installation publique, espaces paysagers pour une évolution de l'Institution aux normes LATC.

Des tests ont été faits avec la commission d'urbanisme.

M. M. Roulet, suite au dernier Conseil on s'est rendu compte qu'il fallait accorder nos violons et finalement les craintes de la commission d'urbanisme concernant une Institution publique n'en étaient pas, car elle est soumise à certaines conditions et surtout à la mise en concours d'architecture. Mais néanmoins concernant les restrictions qui ont été souhaitées par la commission, la Municipalité s'y rallie et également la délégation de l'Espérance. Pour eux ce n'est pas trop contraignant par rapport au projet à court et moyen terme. Leur souhait étant de valider le plus rapidement possible ce plan de quartier pour aller de l'avant avec les deux projets qu'ils ont. Une séance a eu lieu avec la commission d'urbanisme, Mme Zürcher, une délégation de l'Institution durant laquelle il a été mis l'accord sur un certain nombre de points. La Municipalité a été quelque peu surprise de voir deux amendements supplémentaires pour lesquels il n'y a eu aucune concertation qui est de ramener de 10m à 8m le périmètre Sud-ouest de l'Espérance dans lequel sont implantés des écoles actuellement. Suite à ce rapport, une discussion avec des personnes de l'Espérance a eu lieu. Pour eux ces bâtiments scolaires sont encore valable pour un certains nombres d'années et il n'y a pas de projet à moyen terme. Les bâtiments actuels rentrent dans le cadre un peu plus restrictif et ça permet de reconvertir le site sans grand problème. Ne vont pas faire recours à cet amendement.

Mais comme l'a dit Mme Zürcher pour l'article 10, harmoniser le tout à 12m, zone village – zone extension village et plan de quartier. Le règlement actuel ne propose pas de hauteur maximum, il fixe uniquement la hauteur à la corniche et la pente de toiture, il permettrait la construction de bâtiment à hauteur de 13m. En se ralliant à une hauteur de 12m on harmonise le tout, mais à 11m on va au-devant de gros conflits probablement juridique parce que les propriétaires en question vont probablement s'y opposer, inégalité de traitement avec le périmètre du bas.

Discussion

- M. M.-O. Christinat, la commission a voulu maintenir le point 10 est limiter les constructions à 11m pour l'impact paysager
- M. M. Roulet, concernant la suite de la procédure, tous les amendements feront l'objet d'une enquête complémentaire. Le résultat devra être validé par le Conseil communal. Les conclusions étant différentes, la Municipalité présente un sous amendement au point 10 des conclusions de la commission d'urbanisme.
- Mme Zürcher explique au moyen des esquisses et des coupes
- M. A. Fragnière, nous avons fait un gros travail avec la commission. Une réunion avec la Municipalité et Mme Zürcher a eu lieu le 15 mai. Les images montrées aujourd'hui, sont des images qui n'avaient pas été vues. La photo montage n'est pas celle qui

avait été montrée sur papier le 15 mai. Le travail fait par le bureau d'urbanisme comporte un certain nombre d'erreur. La commission ne sait plus quel est le bon document. La présentation qui est faite ce soir essaye de nous donner une certaine clarté et un dossier a été préparé par la commission pour ce soir. Une présentation est faite par M. A. Fragnière avec quelques appréciations, questions et remarques faites au bureau d'urbanisme (notamment la demande de photos montages).

- Mme Zürcher, le dernier schéma de coupe n'a effectivement pas été présenté à la commission d'urbanisme car il a été fait suite à l'amendement qui a été reçu dans le rapport il y a deux semaines. Il a été procédé à des tests pour voir la signification du passage de 12 m à 11m chose qui a été présentée tout récemment à la Municipalité. Concernant la mise en doute des schémas, il faut dire que ce sont des schémas pas des photos montages fait avec toute la rigueur. Juste des vérifications.

- M. M.-O. Christinat, admet que si les schémas d'Urbaplan ne sont pas très précis, les schémas de la commission ne le sont pas non plus. Mais veut démontrer l'impression assez forte que l'on a lorsque l'on se trouve sur le chemin du Roti.

- M. M. Roulet, ne pas avoir peur d'un bâtiment à 12 m ces constructions restent dans le raisonnable.

- M. N. Plumey, trois niveaux de fenêtres sous la corniche c'est cela qui n'est plus harmonisé avec l'ensemble des maisons.

- M. J.-M. Schläppi, la commission campe sur ses positions et la Municipalité aussi. Ce qui sous-entend que la Municipalité présenterait un sous amendement au point 10 qui fixerait la hauteur maximale à 12 m.

- Mme Zürcher, montre le plan de quartier à l'échelle du millième ave un site qui est largement bâti avec des constructions à 12m et une poche qui est restée non bâtie. Cette poche-là contribue à ne pas miter le territoire. Si on se projette dans la suite de la procédure, si on met à l'enquête ces 11 m et que des propriétaires font opposition comment pourrions nous justifier ces 11 m pour ces 3 périmètres là par rapport à tout ce qui se trouve aujourd'hui à 12m, ne voit pas l'argument paysager urbanistique.

- M. M. Roulet, concernant l'intervention de M. N. Plumey, effectivement le bâtiment devant aura 3 niveaux, mais sur l'arrière il n'aura plus que 2 niveaux (dû à la pente) un peu comme à la montagne. Ne pas dramatiser cela. Volonté de ne pas trop rapprocher les constructions et valoriser la verdure.

- M. A. Fragnière, le plan de quartier n'est pas en zone village, en zone village on ne discuterait pas. Les bâtiments qui sont actuellement au chemin de la Brote ont deux niveaux sous la corniche. Si la commission insiste sur cette hauteur c'est que la façade sera énorme et sera visible depuis le village.

- M. C. Viquerat, difficulté à comprendre la notion d'altitude de référence, elle a été notée à 466.38, est-elle fixe pour tout le projet quel que soit le type de construction ?

- Mme Zürcher, dans le cadre du projet de construction le bâtiment devra respecter les dispositions du règlement. Le règlement fixe une hauteur à 8m à la corniche à 11 / 12 m au faîte (selon la décision de ce soir). Et indique la manière de calculer la hauteur des constructions qui est pris au niveau moyen du terrain naturel.

- M. C. Viquerat, cela veut dire que cette hauteur de référence par rapport au paysage va dépendre de la distance des bâtiments par rapport au chemin leur positionnement sur le terrain et à la pente. Conclusion, on parle de hauteur mais si on veut que l'impact de la hauteur soit maîtrisé, il faut aussi que l'on parle de la distance par rapport au positionnement dans la parcelle et de la pente.

- Mme Zürcher, le positionnement des bâtiments est précisé au travers des périmètres, le bâtiment va bouger un peu mais il ne va pas non plus complètement changer. Dans tous les cas, la vue sur le Jura est préservée on aura toujours derrière les bâtiments qui existent déjà et qui sont largement plus hauts (17,5 m et 15,5m au faîte) et qui sont situés sur le haut. Toutes les constructions nouvelles seront toujours en dessous de ces bâtiments-là. Cela ne va pas gêner la vue sur le Jura plus qu'aujourd'hui.

- M. B. Gmür, est dérouté par ces gabarits. Un plan de quartier n'est pas quelque chose de précis. Ce n'est pas le projet tel que les utilisateurs vont le dessiner et le définir. Ne s'arrête pas à ces gabarits, ce sont des éléments morts qui n'ont rien à voir avec le bâti à l'Est et à l'Ouest, on ne peut pas s'imaginer l'emprise d'un bâtiment. Objectifs plus généraux, la population vaudoise a voté la LATC assez massivement, celle-ci a dû être traduite par le canton qui fait d'énormes efforts pour traduire cela le mieux possible et c'est vrai qu'en passant du 0,3 au 0,4 on va vers une légère densification. Cela ne le gêne pas d'avoir une toiture à cette hauteur-là. Un autre élément le gêne dans cette discussion c'est qu'on est en train de vouloir créer un précédent. Et cela semble extrêmement dangereux à partir du moment qu'une règle est définie il faut s'y tenir et voir comment on peut faire avec les éléments à disposition pour développer le bâtiment. Exemple des Jardins du Village on a des faîtes à 12m et une densification forte. Densification plus importante donc construction en hauteur. Le travail fait tant par le canton que par Urbaplan et le Syndic lui semble raisonnable.

- M. F. Magnollay, point 2 de la commission, aimerait connaître la raison de l'extension de l'aire de stationnement

- M. M.-O. Christinat, extension pour aligner la zone d'accès du parking au bout des constructions.

- M. M. Roulet confirme, c'est une correction d'une coquille.

- Mme C. Bärtschi, avait fait une intervention concernant la parcelle Sud, voulait des volumes afin de se représenter la situation. Pourquoi ne pas avoir les éléments présentés ce soir avant le Conseil ? Surface de planché déterminante pour la parcelle au Sud-Est, quel coefficient pour cette zone ?

- Mme Zürcher, on ne peut pas faire le calcul car sur le périmètre cela n'a pas de sens puisque c'est calculé sur l'entier du site. Permet de réaliser deux bâtiments similaires (20m / 12m). Cela représente moins de la moitié constructible (1/3) chiffres à vérifier.
- M. M.-O. Christinat, la surface de planché déterminante était un point important pour la commission il était possible de mettre l'entier du forfait de la surface de toute l'Espérance dans cette zone-là. Donc c'était bien que cette zone-là soit limitée.
- M. P. Luthi, point 7 pourquoi baisser à 8 m ?
- M. M.-O. Christinat, important de mettre une différence de 2m sinon c'est plus haut que celles existantes. Zone également très exposée au point de vue paysagé.
- M. P. Luthi, revient à ce que M. B. Gmür a dit par rapport à ces images, pour un plan de quartier il faut essayer de créer une certaine uniformité.
- M. M. Roulet, la municipalité s'est ralliée à la commission et comme à l'Espérance cela leur convient aussi. Les projets à proche et moyen terme ce sont le centre et ses ateliers sur l'arrière. Et sur les autres périmètres, il va se passer encore un bon temps. Comme cela ils peuvent aller de l'avant. Amendement N° 10, comme c'est dans la même zone avoir deux règles sur le même périmètre, dans le même secteur, cela devient compliqué et surtout un manque d'iniquité de traitement. Un recours aurait toutes les chances de gagner et perte de temps en procédure.
- Mme C. Bärtschi, les nouveaux bâtiments auront les mêmes façades que les bâtiments de derrière ?
- Mme Zürcher, les bâtiments de devant seront plus bas car les anciens bâtiments ont une hauteur de 17m au faite.
- M. R. Demont, ne comprend pas la commission qui s'oppose à la hauteur au faite pour la descendre d'un mètre mais ne parle que de la façade qui est trop haute à 8 m au faite et ne la descend pas. Donc un toit plus plat que les autres et vis-à-vis de l'environnement avec un m de moins au faite cela devient ridicule. Il appuie la proposition de la Municipalité.

Un point qui pose soucis, le point N° 10

Votations concernant le sous amendement de la Municipalité présenté sous la forme suivante :

Amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 4.3.4 du règlement :

La hauteur maximale à la corniche est fixée à 8.00m et la hauteur maximale hors tout est fixée à 12.00m.

Accepté à la majorité (6 avis contraires – 2 abstentions)

Votations sur les autres points :

1. D'adopter le PQ « L'Oche » et « La Combe » soumis à l'enquête publique du 11 janvier 2014 au 09 février 2014, plan et règlement

Accepté à la majorité (2 abstentions)

2. D'adopter la modification du plan (prolongement de l'aire d'accès et de stationnement sis dans la parcelle 694) en réponse à l'opposition des habitants du chemin de la Brotte 2, 4, 6, 8 et 10

Accepté à la majorité (1 abstentions)

3. D'adopter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis, sauf celle concernant l'opposition des habitants du chemin de la Brotte 2, 4, 6, 8 et 10 à propos des hauteurs maximales des constructions (art. 4.3.4) – ~~opposition admise par l'amendement 10~~ (voir sous amendement de la Municipalité voté plus haut)

Accepté à la majorité (3 abstentions)

4. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.1.1 du règlement complété par :

« Aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante (SPd max.) fixée en plan »

Accepté à l'unanimité

5. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.1.2. du règlement :

« l'ensemble de la zone incluant 4'200 m2 de SPd sise dans l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante fixée en plan »

Accepté à l'unanimité

6. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.2.3 du règlement complété par :

« pour l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher

déterminante fixée en plan, la hauteur des constructions est limitée à :

- 8m à la corniche et 12m au faite en cas de toiture en pente
- 10m à l'acrotère pour les toitures plates. Dans ce cas, aucun gabarit supplémentaire n'est autorisé hormis pour des superstructures nécessaires aux constructions

Accepté à l'unanimité

7. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification du plan :

« indiquer $H_{max} = 8.00m$ pour le périmètre d'implantation au sud-ouest de la zone d'installations parapubliques, le long du chemin du Roti »

Accepté à la majorité (1 abstentions)

8. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 3.2.4 du règlement qui est complété par :

« exception faite de la toiture des bâtiments sis dans l'aire d'implantation des constructions de la zone d'installations parapubliques avec une surface de plancher déterminante fixée en plan dont les dispositions y relatives sont traitées à l'art. 3.2.3 »

Accepté à l'unanimité

9. D'adopter sous la forme d'un amendement du Conseil communal portant sur la modification de l'article 4.1.3 du règlement :

« suppression : du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux »

Accepté à l'unanimité

10. Point 10 accepté plus haut.

11. D'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PQ « L'Oche » et « La Combe »

Accepté à l'unanimité

12. D'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier

Accepté à l'unanimité

Pour des raisons d'ordre juridique le Conseil doit voter afin d'adopter le Préavis N° 01/2014 relatif à l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe » tel que modifié ce soir.

Accepté à la majorité (3 abstentions)

7. Préavis municipal N° 02/2014 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'aménagement de la bibliothèque et de la ludothèque dans le Collège des Communaux

La parole est donnée à M. J.-L. RoCHAT (rapporteur) pour la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), Mme M. Ray-Suillot, de MM J. Buclin, R. Demont, J.-L. RoCHAT (rapporteur), M. Thomson et C. Delétra, à la majorité propose au Conseil :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'achat du mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque /ludothèque sise dans le Collège des Communaux II
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2014
3. D'autoriser la municipalité à procéder à l'amortissement :
 - Des dépenses d'aménagements sur 10 ans au maximum
 - Des dépenses notamment d'ouvrages et de jeux dans l'année de leurs achats

La parole est donnée à M. C. Fuerer (rapporteur) pour la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mme Y. Amstutz (Présidente), Mme B. Braendli, de MM E. Piguët, B. Gianola et C. Fuerer (rapporteur) à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'achat du mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque /ludothèque sis dans le collège des Communaux II
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2014
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur 10 ans au maximum

Les conclusions étant différentes entre le préavis présenté par la Municipalité et le rapport de la commission des finances, la Municipalité se rallie t'elle aux conclusions présentées par la commission des finances (point 3).

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission des finances.

Discussion

- M. D. Grand tout en approuvant la demande de crédit proposé, revient sur une phrase concernant la mise à disposition d'un nouveau logiciel, la Municipalité a-t-elle un avis sur ce sujet.
- M. J.M. Fernandez, il faut savoir réellement ce qu'est RERO. C'est un ensemble logistique pour les bibliothèques universitaires sur lesquels on peut aller chercher des bouquins. RERO a été dénoncé par le canton de Vaud. Le canton de Vaud est le plus gros contributeur. Ils ont aussi besoin d'avancer pour avoir une situation avec l'Europe et recherche quelque chose pour améliorer cela. RERO n'avancait plus du tout. Le canton planche d'ors et déjà avec un groupe de travail sous la responsabilité de la directrice de la bibliothèque universitaire. Problème du canton et non pas de la commune. Il a été relevé que nous ne payerons pas un francs de plus. RERO va continuer tel que maintenant. Lorsque la bibliothèque ouvrira on verra si ce logiciel fonctionne ou s'il y en aura un autre. On pourra aller chercher un livre sur Lausanne directement pour Etoy, voir peut-être dans un autre canton. Pour l'instant notre bibliothèque n'est pas à ce niveau-là. Restons à notre niveau
- Mme C. Bärtschi, excellent projet, petite proposition à faire, selon le plan de la bibliothèque, zone bibliothèque, zone où les bibliothécaires reçoivent les livres. Ne serait-il pas préférable d'inverser ces deux zones ?
- M. J.M. Fernandez, avons voulu regrouper la zone ludo et la zone bibliothèque avec des zones de travail derrière et depuis la zone de location de livres voir toute la bibliothèque, vue d'ensemble. L'implantation est faite selon le type de lecteur ou de livres (zone ados – zone enfants) avec regroupement de la ludothèque
- M. B. Gmür, salue le projet qui consiste à regrouper la ludothèque avec la bibliothèque et surtout de la mettre à disposition de l'ensemble de la population. Sur le plan budgétaire, une somme de CHF 100'000.- montant assez global, rien en ce qui concerne l'informatique, logiciel etc. on sait qu'aujourd'hui une bibliothèque fonctionne avec pas mal de moyens de ce type là et n'a rien vu dans ce domaine. Une ludothèque – bibliothèque ne s'équipe pas comme une classe s'est très différent, il est étonné qu'on ait envoyé

une offre à deux fournisseurs de matériaux de bureaux et d'agencement (pas d'agencement de bibliothèques). Aucune mention que l'on se soit tourné vers un organisme du domaine bibliothécaire (informatique et logiciel). Avez-vous pris contact avec CLP organisme suisse spécialisé dans l'agencement des bibliothèques (niveau scolaire ou universitaire) qui peut donner de bons conseils en ce qui concerne le bon fonctionnement d'une bibliothèque.

- M. J.M. Fernandez, je ne suis pas bibliothécaire donc les renseignements ont été pris. Mme Ariane qui est la directrice adjointe à la bibliothèque universitaire nous a dirigé sur des entreprises et notamment la société suisse des bibliothèques qui a fait une proposition mais avec des montants beaucoup plus élevés (2 devis). Nous avons choisi le devis qui était le plus favorable. On n'est pas parti comme ça on a eu les conseils de la bibliothèque cantonale universitaire sur les implantations, sur le matériel. Nous sommes également allés voir des bibliothèques (Ste-Croix – Bussigny) pour se faire une idée et avons toujours discuté après sur les implantations avec la bibliothèque universitaire, sur la base des conseils de professionnels. Après les devis, le prix a fait la différence.

- M. B. Gmür, n'a pas eu de réponse à sa question concernant la logistique et l'informatique. La commission des finances relevait un point concernant l'amortissement sur 10 ans.

- M. J.M. Fernandez, tout ce qui est informatique scolaire est fourni par le Canton. Les postes des bibliothécaires sont fournis par le Canton, car les accès passent par le réseau cantonal. Nous essayons d'avoir la possibilité, pour les élèves d'utiliser pour les leçons ou les recherches, que le Canton nous mette à disposition des Ipad. Pour toute la logistique, cela sera le Canton qui met à disposition les ordinateurs. 3 ordinateurs sont déjà là, ils seront installés en temps utile.

- M. B. Gmür trouve important que cela figure dans le préavis, toujours pour des questions de transparence. Qui fait quoi ? et surtout qui paie quoi ? intéressant de le mentionner. Prise en charge d'une partie des postes par le Canton.

- Amortissement sur 10 ans maximum (30 ans pour les bâtiments), c'est la loi pour tout ce qui est mobilier et infrastructures loi sur la comptabilité des communes qui s'applique. Mais on peut l'amortir cette année.

Demande est faite à la commission ad-hoc si elle est d'accord avec le point 3 de la commission des finances.

La commission ad-hoc s'y rallie.

Votations :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'achat du mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque/ludothèque sise dans le Collège des Communaux II

Accepté à l'unanimité

2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2014

Accepté à l'unanimité

3. D'autoriser la municipalité à procéder à l'amortissement :

Accepté à l'unanimité

4. Des dépenses d'aménagements sur 10 ans au maximum

Accepté à l'unanimité

5. Des dépenses notamment d'ouvrages et de jeux dans l'année de leurs achats

Accepté à l'unanimité

8. Préavis municipal N° 03/2014 relatif à la gestion et aux comptes 2013

La parole est donnée à M. D. Dubugnon (rapporteur) pour la commission de gestion qui lit les conclusions.

La commission de gestion composée de M. B. Cuanoud (Président), Mmes V. Elamly, V. Hüsler, de MM F. Blanc, N. Dutoit, L. Magnollay et D. Dubugnon (rapporteur), à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2013, ainsi que le bilan, tels que présentés
2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Discussion :

- Mme C. Bärtschi, salle polyvalente, la facture de gaz est-elle annuelle ? Peut-on avoir la différence à réception de la facture ? pour voir si on est dans les chiffres !
- M. R. Corthay, pour information le décompte de gaz se fait au mois de juillet.
- M. A. Fragnière, question pour Mme I.Ciampi, concernant la page 4 du préavis schéma 32.21 pour les taux d'intérêts des emprunts. S'agit-il d'un taux d'intérêt moyen ou pondéré ?
- Mme I. Ciampi, il s'agit d'un taux moyen.
- M. B. Gmür, année tranquille. Beaucoup aimé la présentation des comptes et surtout le rapport d'activité 2013 du centre des jeunes d'Etoy. Suggère à la Municipalité de le faire chaque année avec chaque fois une société différente. On y apprend des tas de choses, coup de falot sur une société et on peut mettre en regard des activités ce que cela coute. Permet d'évaluer le rapport qualité prix et on voit à l'évidence ce qui a été fait par ce groupe, que les sommes allouées ne sont pas colossales et qu'avec des moyens relativement modestes on fait beaucoup de travail. Rapport rafraichissant.
- M. F. Magnollay, déchets, constate qu'on boucle avec un excédent de produit de CHF 61'149.60. est-ce que l'on a vraiment un exercice complet pour 2013, est-ce qu'on a aussi un décompte qui est complet avec Valorsa pour les rétrocessions sur les sacs. Aide pour fixer dans le futur peut-être le prix de la taxe au sac mais surtout l'élément forfaitaire qui sera discuté au moment du budget.
- Mme I. Ciampi, effectivement on a un rapport très précis de Valorsa ils ont fait une estimation des sacs vendus pour la ristourne qui fait que nous sommes en positif cette année. On peut raisonnablement pensé que sur 2014 sans la ristourne on sera juste au niveau de la taxe forfaitaire.

Les pages sont passées en revue.

- M. M. Thomson, est-ce qu'il n'y a pas de Bilan cette année ?
- Mme I. Ciampi, oui il y est page 29
- Le rapport COFI
- M. J.M. Fernandez, nous avons jugé qu'il n'était pas forcément opportun de le mettre déjà pour une question de nombre de copies ensuite, la commission de gestion l'a reçu ce qui est conforme à l'art. 93 de la loi cantonale qui dit que le rapport des réviseurs peut le cas échéant être joint, mais si un conseiller le demande il peut être obtenu.

Votations :

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2013, ainsi que le bilan, tels que présentés

Accepté à l'unanimité

2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière

Accepté à l'unanimité

3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Accepté à l'unanimité**9. Rapport du Président**

Nous voici arrivés au terme de cette 3^{ème} année de législature. Elle a commencé le 1^{er} juillet 2013.

Le 9 septembre 2013, vous avez débattu et accepté :
Une demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » 2^{ème} étape.

Le 7 octobre 2013, vous avez débattu et accepté :
L'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

Le 9 décembre 2013, vous avez débattu et accepté :
La réorganisation du tourisme dans le district de Morges et à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique.
Le budget 2014.

Le 28 avril 2014, vous avez débattu :
Sur l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe »

Et ce soir, vous avez débattu et accepté :
L'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe ».
Une demande de crédit de CHF 100'000.00 pour l'aménagement de la bibliothèque et de la ludothèque dans le Collège des Communaux.
La gestion et les comptes 2013.

Cette année, notre assemblée a donc approuvé 7 préavis dont 2 demandes de crédit.

Vous avez poursuivi la dynamique d'investissement, spécialement cette année dans nos infrastructures scolaires.

Durant cette année, le bureau du Conseil a participé à :

1 votation cantonale (1 objet triple)

4 votations fédérales (13 objets)

Ce qui se traduit par 4 dimanches de dépouillement.

Par ma part et comme vous le savez déjà, je termine ce soir mon mandat de Président du Conseil.

Durant ces 5 années, j'ai pu plonger, découvrir et vivre de l'intérieur le fonctionnement de notre démocratie ainsi que celui d'une Commune vivante comme celle d'Etoy.

Les rencontres avec les Préfets successifs, certains Municipaux des alentours, les séances de bureau, les différentes séances du Canton, les rencontres des Présidents Vaudois me laisse à penser qu'il y a au sein des autorités rencontrées un vrai désir de travail, de prises de décisions et celui de projeter ce Canton et ses communes dans le futur.

Commencé en juillet 2009, cette présidence restera pour moi un moment privilégié, passionnant, avec aussi ces moments de stress et d'interrogations

Je me permettrais de faire un petit inventaire, mais pas à la Prévert sur ces 5 ans de Présidence à cheval sur 2 législatures.

J'ai présidé 22 séances de cette assemblée et le Conseil Communal d'Etoy y a débattu un total de 48 préavis dont 18 demandes de crédit. Ces 18 demandes de crédits approuvées représentent un total d'investissement de 24'035'600.00 (je n'ai pas décompté les subsides et autres participations).

Quand je vous parlais de dynamisme d'investissement.

Afin de voter ces préavis, il a fallu 28 séances de nominations de commissions.

Les élections communales resteront gravées comme un gros travail de prospection et d'organisation mais couronné de succès au vu le nombre de candidats et surtout vue votre présence ici.

Depuis juillet 2009 j'ai participé à :

33 suffrages fédéraux, 21 cantonaux, 1 élection fédérale, 6 cantonales et 2 communales, ce qui représente 25 dimanches de votations ou d'élections.

J'ai pu compter sur des bureaux successifs solides lors de ces journées de votations et d'élections. Que tous ceux qui y ont participé d'une manière ou d'une autre soient ici encore remerciés de leurs présences et de leur travail.

J'aimerais aussi remercier ici et maintenant tous les intervenants qui ont fait avancer le débat, qui ont pris des risques de s'exposer avec tel ou tel avis. Notre Conseil peut être fier de ces débats quelque fois long et lents, mais qui permettent à chacun d'exprimer son opinion.

Mes remerciements aussi à la Municipalité pour la qualité du dialogue entretenu, quelle que soit l'affaire, avec votre serviteur.

Mes remerciements aussi au personnel du bureau communal, à la secrétaire communale, à la boursière, au contrôle des habitants ainsi qu'à tout le personnel communal dans son ensemble pour sa disponibilité et sa compétence.

Je n'oublierais pas ma secrétaire du conseil, merci Isabelle pour ton travail et tes réponses à mes nombreuses demandes.

Un grand merci aussi à Madame la Préfète Mme Andrea Arn, toujours disponible et attentive.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces 5 ans et me réjouis de vous retrouver, non plus en face, mais à côté de vous pour les prochaines assemblées et de pouvoir aussi participer au débat sans la retenue d'un Président.

Merci.

10. Rapport du Syndic

Votre conseil s'est réuni à 5 reprises lors de cette 3^{ème} année de législature. Le dossier phare a été celui du vote du crédit de CHF 7'650'000.- pour la construction de la 2^{ème} étape du collège des Communaux.

La révision du P.P.A l'Oche et la Combe est enfin sous toit. Un dossier sectoriel qui nous paraissait assez simple a finalement mobilisé beaucoup d'énergie.

L'aménagement du territoire est un sujet de plus en plus sensible et ceux qui devront s'atteler à la révision du PGA auront du job.

L'ensemble du collège municipal a été fortement sollicité durant cet exercice. Ses 3 chantiers d'infrastructures (Rte d'Allaman, Rte de Villars et Ch. de Pra-Riondet) sont terminés. Ils se sont bien déroulés et dans le respect des crédits accordés. Il en est de même pour le chantier de rénovation de la salle polyvalente.

La construction du collège suit son cours et le bâtiment sera prêt dans les délais très serrés impartis. La police des constructions a été également très active. Les chantiers en cours ou à démarrer prochainement représentent quelques 200 millions de francs d'investissement.

Le résultat comptable 2013 peut être qualifié de correct et nous revenons de loin par rapport au budget. La marge d'autofinancement est due essentiellement aux montants importants des taxes encaissées dans le cadre des permis de construire. Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son engagement et son efficacité, le tout dans une bonne harmonie.

Merci à tous nos collaborateurs qui forment une équipe disponible, courtoise, efficace et très solidaire. Un merci particulier à Denis Pittet qui a remis les clés de la salle polyvalente après presque 25 ans de service. C'est une tâche qui n'est pas facile tous les jours,

nous le remercions pour les services rendus et lui souhaitons bon vent pour une longue et heureuse retraite.

Merci enfin à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour votre participation active à la bonne marche de notre Commune et la bonne entente (indispensable) et confiance que vous maintenez entre délibérants et exécutifs. Bon retour dans les rangs avec votre cher Président Jean Marc avec lequel nous avons entretenus des relations privilégiées.

Toute ma reconnaissance enfin à toutes les personnes bénévoles actives dans les diverses associations, organisations et sociétés locales qui animent et rendent de précieux services à notre communauté. Une mention particulière pour celles et ceux qui ont œuvrés pour célébrer le 150^{ème} anniversaire de la Concorde et à la grande réussite de la fête au village.

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes vacances d'été et rendez-vous le samedi 13 septembre pour l'inauguration du collège.

11. Election du Président

Il est rappelé que selon notre règlement actuel et futur, le Président du Conseil Communal est élu pour 1 an et est rééligible 4 fois consécutivement.

M. B. Cuanoud présente M. T. Creteigny

M. Thierry Creteigny est élu Président avec 32 voix
(4 blancs et 3 voix éparses)

12. Election des Vice-Présidents

Les Vice-Présidents sont élus pour 1 an et nous n'avons aucune restriction pour la réélection des Vice-Présidents

Election pour le 1^{er} Vice-Président :
M. T. Creteigny présente M. B. Cuanoud
M. V. Payot présente Mme S. Thury

M. B. Cuanoud est élu 1^{er} Vice-Président avec 26 voix
Mme S. Thury obtient 10 voix
(2 blancs et 1 voix éparses)

Election pour le 2^{ème} Vice-Président :
M. V. Payot présente Mme S. Thury
M. B. Cuanoud présente M. L. Magnollay

Après le premier tour : Mme S. Thury 17 voix – M. L. Magnollay 18 voix (3 blancs et 1 voix éparse).

Personne n'ayant la majorité, nous procédons à un deuxième tour.
Mme S. Thury obtient 19 voix – M. L. Magnollay obtient également 19 voix (1 blanc).

Il est procédé à un tirage au sort.

Mme S. Thury est élue 2^{ème} Vice-Présidente

13. Election des scrutateurs

M. V. Payot présente Mme M. Aguet
Mme V. Hüsler présente Mme R. Buchet

Mmes M. Aguet et R. Buchet sont élues par applaudissement.

14. Election des scrutateurs suppléants

M. B. Cuanoud présente Mme I. Golay
Mme Y. Amstutz présente Mme E. Glauser

Mmes I. Golay et E. Glauser sont élues par applaudissement.

14. Election de la commission de gestion

Selon notre règlement la commission de gestion est composée de 7 membres. Elle est élue pour 1 an et est rééligibles 2 fois

En 2013 / 2014, elle est composée de :

Mme V. Elamly, Mme V. Hüsler, M. F. Blanc, M. N. Dutoit, M. L. Magnollay, M. B. Cuanoud et M. D. Dubugnon.

Sont rééligible :

Mme V. Hüsler, M. F. Blanc, M. N. Dutoit, M. B. Cuanoud et M. D. Dubugnon

M. B. Cuanoud présente :

Mme V. Hüsler

M. F. Blanc

M. N. Dutoit

M. E. Piguet

M. C. Fürer

M. P. Martin

M. L. Magnollay présente :

M. B. Cuanoud

- Mme S.Thury, remarque que ce soir les cloches n'ont pas sonné pour la séance du Conseil

- M. J.-M. Schlaeppli, remercie Mme S. Thury pour l'organisation de cette Fête au Village.

- M. M. Thomson, demande pourquoi les cloches ne sonnent les heures plus qu'une fois.

- M. R. Corthay, cela a été changé suite à la demande de certaines personnes.

La séance est suivie d'une verrée dans le hall vu l'heure tardive.

Séance levée à 23 h 10

Prochain rendez-vous : lundi 15 septembre 2014 à 20h00

Le Président



Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz